



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
DU THEATRE DU DEGEL POUR UNE  
INTERVENTION DANS LE CADRE LA  
JOURNEE DE LA SANTE 2022**

**DÉCISION N° DM-22-175  
EN DATE DU 09 MAI 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé

**CONSIDÉRANT** que l'association du Théâtre du DEGEL, représentée par Monsieur Alain BOUTHIER, Président, dont le siège social est situé 46 rue de la Jarry 94300 Vincennes, s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de déambulations clownesques auprès du public, rue du Midi et la tenue d'un stand, esplanade de l'Hôtel-de-ville, le samedi 25 juin 2022 de 14h à 16h pour une dépense totale de 450€ net de taxes (quatre cent cinquante euros)

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec l'association du Théâtre du DEGEL, représentée par Monsieur Alain BOUTHIER, Président, dont le siège social est situé 46 rue de la Jarry 94300 Vincennes, qui s'engage à assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de déambulations clownesques ainsi que la tenue d'un stand lors de la journée de la santé organisée par la ville de Vincennes le 25 juin 2022, pour une dépense totale de 450€ net de taxes (quatre cent cinquante euros)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la démocratie  
participative et de la santé,

**Signé**

**Josy TOP**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20220509-lmc1H9616H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 09/05/2022  
Date de Publication : 09/05/2022